RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Secrétariat général

Déclaration relative à l'article 24, al. 4, 5, 6 et 7 et 116F de la loi sur l'exercice des droits politiques (A 5 05)

Magistrat titulaire

Chaque candidat à une fonction de **juge titulaire** du Pouvoir judiciaire doit indiquer :

Nom, prénom :

Formation professionnelle :

Activité actuelle :

Les conseils professionnels ou civils importants où il siège :

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

La liste exhaustive des conseils d'administration, conseils de fondation ou autres organes de personnes morales auxquels il appartient ou dont il est le contrôleur :

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

La liste des entreprises dont je suis propriétaire ou dans lesquelles il exerce, soit directement, soit par personne interposée, une influence prépondérante :

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

Il indique également :

a) avoir des dettes supérieures à 50 000 francs, à l'exclusion de dettes hypothécaires

□ non

□ oui ……..

b) être à jour avec le paiement de ses impôts

□ oui

□ non ……..

c) faire l'objet d'une procédure civile, à l'exclusion de celles concernant le droit de la famille, ou d'une procédure pénale ou administrative

□ non

□ oui …….

Le soussigné autorise le Secrétariat général du Grand Conseil à vérifier auprès des services de l'Etat concernés les renseignements communiqués.

Lorsque le Secrétariat général du Grand Conseil constate que des renseignements sont erronés, il complète s'il y a lieu le dossier, après audition du candidat.

Fait à ……., le …… Signature : ……..